



Edito

La solidarité est un moyen économique et responsable de vivre en société.

Dans les deux gouvernements constitués par Manuel Valls, la compétence sur la vie associative a disparu des attributions ministérielles.

Un secteur privé entreprenant...

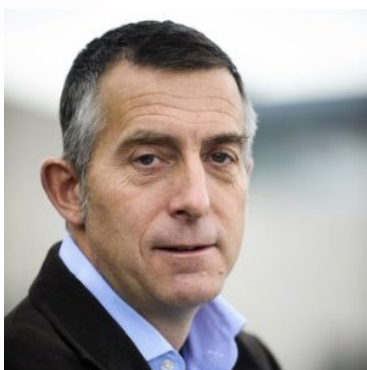
Il est important de rappeler que le secteur privé non lucratif de solidarité que l'URIOPSS représente porte avec dynamisme et depuis longtemps de nombreux projets d'innovation sociale. Il constitue la majeure partie de l'économie sociale et solidaire qui vient d'être reconnue, par l'adoption de la loi du 31 juillet, comme un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine.

... mais en voie de précarisation...

Pourtant, les perspectives apparaissent particulièrement sombres pour les associations. Alors que la réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques n'est pas encore appliquée, elles constatent déjà que leur situation financière s'aggrave douloureusement entre baisse des subventions publiques et hausse des charges, notamment avec la perte de l'exonération du versement transport pour les associations gérant des établissements et services bénéficiant d'un financement légal.

... avec un risque de délitement social.

Au-delà de ce risque de mise au chômage de salariés dont l'utilité sociale est évidente, il serait dangereux d'ignorer ou de sous-estimer ce que le secteur privé non lucratif de solidarité apporte à la société et le risque que celle-ci courrait à le voir se déliter. L'URIOPSS ne souhaite pas jouer les Cassandra mais ne veut pas non plus constater avec retard que la cohésion et les liens sociaux qui reposent sur l'engagement de millions de citoyens ont été négligés au nom d'une orthodoxie budgétaire.



Des réformes sont nécessaires...

L'URIOPSS est bien consciente que la société doit évoluer et que des réformes sont nécessaires. Elle salue les avancées que constituent le Plan national de lutte contre la pauvreté, les lois sur l'économie sociale et solidaire, sur l'adaptation de la société au vieillissement, sur la santé.

... elles doivent être coordonnées et cohérentes...

Force est cependant de constater que les démarches adoptées jusqu'alors manquent de cohérence. Répartir les économies sur tous les secteurs peut paraître une méthode efficace et équitable ; elle constitue en réalité le plus sûr moyen de générer des coûts secondaires.

... afin que les économies soient réelles.

Les économies réalisées dans un secteur doivent être analysées en pensant les dépenses qu'elles risquent de générer dans une autre. Il est urgent de prendre le temps de s'interroger sur les coûts liés à l'absence de réponses apportées aux besoins d'hébergement, de soins, d'éducation, de protection de nombreux publics.

La solidarité est un moyen économique et responsable de vivre en société. L'URIOPSS s'engage à valoriser la plus-value du secteur privé non lucratif de solidarité.

Le choix pour l'URIOPSS n'est pas à faire entre solidarité et responsabilité. Les deux engagements vont de pair et nous ne pouvons considérer qu'une démarche responsable puisse être mise en œuvre si elle n'est pas fondée en premier lieu sur la solidarité. Négliger cette condition sine qua non ferait courir de grands risques à la cohésion sociale et pourrait conduire à l'échec du pacte de responsabilité proposé.

Benoît Menard
Directeur général de l'URIOPSS

Nos vœux pour l'année 2015

« Être un Homme, c'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à construire à bâtir le monde ». Antoine de Saint-Exupéry.

Jocelyne Muller, le Conseil d'administration, Sylvie Mathieu et toute l'équipe de l'URIOPSS Lorraine, vous souhaitent une excellente année 2015.

Ensemble, posons notre pierre et contribuons ainsi à la qualité de vie des Personnes par des services associatifs de qualité, innovants et dynamiques. Félicitations à vous tous pour le travail que vous accomplissez chaque jour avec vos conseils d'administrations et vos équipes.

Le financement participatif et l'URIOPSS Lorraine

Arizuka
CROWDFUNDING SOLIDAIRE

L'URIOPSS Lorraine est depuis récemment présente, en partenariat avec le Crédit Coopératif, sur la plate-forme de crowdfunding solidaire ARIZUKA.

Qu'est-ce que le crowdfunding ? Il s'agit d'un financement participatif faisant appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet. La particularité du crowdfunding est qu'elle s'affranchit des acteurs traditionnels du financement (comme les banques par exemple) et en enlevant les intermédiaires. Ainsi les donateurs passent directement au financement sans avoir à passer par une tierce-personne.

ARIZUKA est spécialisée dans le financement participatif dédié à la solidarité, à l'innovation sociale et au développement durable. Cette plate-forme apparaît donc comme adaptée aux ambitions de l'URIOPSS Lorraine pour vous accompagner dans de nouveaux projets.

C'est le cas notamment avec la réalisation d'un second Livre noir de la pauvreté en Lorraine. Il fait suite à celui présenté en février 2012 au CESEL. Cet ouvrage a permis de mettre en évidence la progression et la réalité de la pauvreté en Lorraine. Nous estimons qu'il est très important de se mobiliser à nouveau pour cette cause.

Ce deuxième livret sera axé sur la pauvreté des familles monoparentales en Lorraine. Il s'axera autour de trois objectifs : faire l'état des lieux de toutes les exclusions vécues par les familles monoparentales via des rencontres entre les associations et les familles ; mettre en évidence les solutions en Lorraine ; œuvrer auprès des pouvoirs publics pour mettre en place des préconisations. Nous pensons que notre engagement dans le financement participatif peut apporter une vraie plus-value dans la réalisation des projets de l'URIOPSS Lorraine et de ses adhérents. Retrouvez plus de précisions et d'exemples sur le site internet d'ARIZUKA : www.arizuka.com

Contact : Nicolas Darras
03 83 59 32 69 ou
n.darras@uriopss-lorraine.asso.fr

■ Les chantiers de la coopération en Lorraine

L'adaptation du secteur social et médico-social est un enjeu majeur de la pérennisation et du développement des activités et prestations au bénéfice des usagers, dans un contexte réglementaire et budgétaire de plus en plus contraint.

Au-delà de ces aspects, il convient de s'interroger plus profondément sur le sens et les enjeux des processus de coopération eux-mêmes. Entre rapprochements subis ou obligés et coopérations volontaires, le secteur doit aujourd'hui définir une stratégie plus proactive en la matière.

L'Uriopss Lorraine, avec le soutien du cabinet ADH, souhaite engager une véritable dynamique collective autour de cette thématique.



Les objectifs :

- Proposer un cadre de réflexion opérationnel aux établissements adhérents à l'URIOPSS Lorraine en matière de coopération inter établissements, adapté aux enjeux et caractéristiques des secteurs, des publics servis et des territoires. Des ateliers thématiques seront organisés en début d'année.

- Partager ce cadre de réflexion avec les prescripteurs, financeurs et usagers pour dégager une véritable dynamique d'action.

- Prendre date pour l'organisation d'une manifestation régionale sur ce thème en fin de premier semestre 2015.

Contact : Céline Bourguignon
03 83 59 32 76 ou
c.bourguignon@uriopss-lorraine.asso.fr

■ Emploi d'avenir : l'URIOPSS Lorraine au plus près des associations

Dans le cadre de la convention d'engagement des emplois d'avenir signée avec l'ETAT, le Conseil Régional de Lorraine, AMILOR et Pôle Emploi, l'URIOPSS a réalisé des « ateliers qualité RH » dédiés à ces contrats sur les différents territoires de la région au mois novembre.

Ces ateliers ont permis aux participants d'échanger sur cette thématique, de mettre à jour certaines difficultés et d'y apporter des réponses. Par la présence de Didier Bontems d'UNIFORMATION, les échanges ont également permis d'apporter des éclairages concernant les formations. Le COJEP, la MFR et la DAVEN ont présenté leurs actions de formation et de validation des acquis de l'expérience destinées aux emplois d'avenir.

L'URIOPSS propose également un accompagnement individualisé aux structures qui en font la demande afin de faire des emplois d'avenir un outil efficace d'intégration des jeunes sur le marché du travail et de répondre aux besoins des associations. Pour tout renseignement et conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact : Jonathan Huselstein
03 83 59 32 74 ou
j.huselstein@uriopss-lorraine.asso.fr

■ Intervention de Sylvie Mathieu – CESEL Plénière du 17 octobre 2014

Le secteur social, médico-social et sanitaire, associatifs souhaitons que cette réforme territoriale et donc que ces nouveaux espaces concernés par ces réformes ne soient pas seulement des ajustements techniques ou purement politiques, mais s'inspirent de principes réfléchis pour la modernisation urgente de notre organisation sociale, aujourd'hui « suradministrée ».

La complexité, les doublons, les empilements de compétences participent à la perte de confiance dans le système, des délais dans la décision, ainsi que la difficulté à répondre à l'émergence de besoins nouveaux. Et ces défauts s'aggravent en cette période de rigueur budgétaire. Cette loi ne doit pas se barrer à revoir la frontière des circonstances officielles, elle doit avoir pour objectif premier la modernisation de notre organisation sociale sur le terrain, d'où l'importance de repenser cette organisation dont l'architecture n'est plus lisible, ni efficace pour répondre aux attentes des citoyens et aux évolutions prévi-

sibles des politiques publiques.

Les conditions de la réussite pour la réforme territoriale passeront par cette ambition de modernisation de notre organisation sociale, en ayant conscience qu'une telle ambition demande du temps et passe par des principes qui nous semblent devoir animer ces réformes : Inscrire les politiques sociales de la durée ; placer le citoyen au cœur des réformes ; respecter les distances ; mettre en place une organisation lisible ; impliquer la société civile.



■ Rencontre adhérents des Vosges du 12 novembre

L'URIOPSS Lorraine est venue à la rencontre de ses adhérents ce mercredi 12 novembre 2014 dans les locaux de Mecs la Passerelle à Epinal.

Ce fut l'occasion de présenter les actualités régionales qui touchent le secteur associatif. Nous avons pleinement conscience que les divers relais d'information ne permettent pas toujours d'avoir la bonne information au bon moment. C'est ainsi qu'il nous paraît important d'organiser des temps d'échanges sur les territoires afin d'effectuer cette remontée d'information et permettre d'anticiper les décisions à venir.

La Réforme territoriale engagée :

La loi proposée en juillet inclue la fusion de la Champagne-Ardenne, la Lorraine et de l'Alsace. Concernant les Conseils Généraux, ils travaillent au rapprochement des départements et commencent à mettre en œuvre des actions inter-départements.

Cette réforme aura logiquement des répercussions importantes concernant les financements alloués, mais également sur les organisations type ARS, préfectures de région, voir sur nos fédérations régionales. En effet nous observons un réel repli sur soi par les départements et les collectivités.

Les élections cantonales seront décisives : elles marqueront la problématique du lancement de nouveaux projets (ou non) par les nouveaux élus. Actuellement les départements ont des difficultés pour boucler leurs budgets 2015 ce qui laisse craindre peu deancements de projets nouveaux pour les années qui viennent.

Il est important aujourd'hui de travailler ensemble sur des logiques qui soient à la fois de proximités, de projets de territoires et sur des nouveaux départements (voir inter-départements). Dans le même temps les Caisses d'assurances maladies annoncent de grands changements dans leurs aides de financements. Cependant la CARSAT assure que ses fonds ne bougeront pas mais iront vers une ré-

orientation des actions : notamment pour reconvertir les crédits de l'aide de l'action à domicile vers l'action de prévention. Il s'agit sans doute pour les acteurs associatifs de travailler sur de nouvelles stratégies de développement basées, entre-autre, sur la prévention. Autre exemple, celui du financement de nouvelles résidences pour les seniors liants habitat et prévention.

L'URIOPSS Lorraine doit assurément accompagner les associations locales car elles n'ont pas forcément accès aux informations, comme pour le montage de projet : tout le monde n'est pas armé de la même façon (budget, ingénierie, etc.).

Autres actions :

De nouvelles actions ont été inscrites dans le programme de l'ARS Lorraine concernant par exemple le dépistage précoce de l'autisme dans les crèches. Il peut être intéressant de trouver un plan de formation à développer avec l'ARS pour les professionnels des structures.

Autre enjeu important pour demain, celui de la prévention du vieillissement, alors qu'il n'y a pas forcément d'appel à projet sur cette thématique. Il faut développer un lien fort entre le médico-social et le sanitaire.

Les emplois d'avenirs et télémédecine :

Autre thématique abordée, celle des emplois d'avenirs. L'URIOPSS Lorraine est engagée dans la finalisation de 100 emplois d'avenirs via une convention avec l'Etat. Des ateliers RH, animés par Jonathan Huselstein ont eu lieu sur chacun des départements lorrains pour faire remonter les informations au niveau des parcours. N'hésitez pas à revenir vers lui pour de plus de précision.

Enfin, la thématique de la télémédecine en Lorraine a été abordée par Nicolas Darras : des rencontres territoriales seront prochainement organisées pour venir constater sur le terrain les besoins des adhérents et initier des projets de téléconsultation.

■ La Responsabilité Sociétale des Organisations

La loi 2002-2 a posé le cadre de la démarche qualité centrée autour de l'utilisateur dans le secteur associatif social et médico-social.

Aujourd'hui il s'agit de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de la qualité par une approche globale prenant en compte toutes les parties prenantes, c'est la responsabilité sociétale des organisations.

Il relève de la responsabilité des associations du secteur, d'intégrer dans notre développement une approche de développement durable qui se veut sociale économique et environnementale.

D'une part, ce rôle permet de valoriser notre savoir-faire associatif, démontrer par la preuve notre « performance sociale ». D'autre part, ce rôle met en exergue la modernisation de notre champ notamment au regard de nos pratiques de gestion et d'éco-citoyenneté.

Il est donc nécessaire de mettre en route ce chantier pour bâtir la responsabilité sociétale des associations du secteur social et médico-social.

Charlotte Dumont
03 83 59 32 72 ou
c.dumont@uriopss-lorraine.asso.fr

L'année du handicap en Lorraine

A l'occasion des 10 ans de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées l'URIOPSS Lorraine, en lien avec l'Université Lorraine, vous propose un ensemble de temps forts pour procéder à un bilan de ce qui a été fait, de repérer les enjeux et les problèmes que l'application de la Loi provoque, ainsi qu'un travail de mise en perspective pour la période à venir en terme de pistes d'évolution.

- Conférence régionale de lancement de l'année du handicap en Lorraine le vendredi 6 février à partir de 17h00 dans les locaux de l'Université

- Cycle de journées thématiques sur les 4 départements de la région Lorraine organisé en lien avec les MDPH

- Colloque régional pour restituer les travaux conduits sur l'ensemble des territoires de la région Lorraine et pour développer un axe de réflexion en fin d'année

Contact : Céline Bourguignon
03 83 59 32 76 ou

c.bourguignon@uriopss-lorraine.asso.fr

Conférence de presse « Ensemble, mettons fin aux injustices ! » du 21/11/2014

Le 21 novembre a eu lieu dans les locaux de notre Union Régionale, la conférence de presse « Ensemble, mettons fin aux injustices » organisée par la Coordination des associations du Grand Nancy dont l'URIOPSS fait partie.

Cet événement a permis de mettre en lumière l'existence de la coordination et les problématiques liées à la pauvreté. Présent à la conférence de presse, Monsieur Mathieu Klein, Président du Conseil Général 54, est intervenu pour rappeler l'engagement du département de Meurthe-et-Moselle dans la lutte contre les exclusions.

Réunions pour les adhérents en 2015

L'URIOPSS Lorraine va prochainement, pour l'année 2015, venir à votre rencontre pour vous informer sur l'actualité régionale et nationale et relever les préoccupations que vous rencontrez sur le terrain.

Ces rencontres s'inscrivent dans le développement stratégique des territoires et des projets territoriaux qui en découlent.

Nous comptons sur votre participation et nous sommes convaincus de l'importance de ces moments d'échanges.

CAP SAILOR 2023

Suite au séminaire SAILOR du 11 septembre 2014 sur la thématique « imaginer de nouveaux lieux de vie », un atelier de créativité a été organisé pour poursuivre la réflexion engagée : les ateliers sont un lieu de rencontres et d'échanges prospectifs.

C'est donc dans les locaux de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Nancy que l'URIOPSS Lorraine a participé ce 13 novembre 2014 à ce temps créatif. La thématique abordée était la suivante, « le lien social pour être bien chez soi, demain et après-demain ».

La journée a débuté par une visite de l'institut. Ce fut l'occasion de comprendre et de mieux appréhender le métier d'ergothérapeute avec

notamment une démonstration d'un simulateur de logement qui permet de recréer un espace sanitaire (WC + SDB), qui jouxte la cuisine (équipée de façon modulable).

Au cours de l'atelier, la question du maintien à domicile a été débattue et la question du bien-être de la personne âgée a été soulevée. Comment avoir le sentiment, comment faire pour continuer à se sentir utile malgré le départ en retraite ? Comment organiser le logement autour de la personne ? Comment anticiper la perte d'autonomie ? Autant d'exemples qui soulèvent une myriade d'interrogations.

Plusieurs fiches idées ont été mise en place suite à une session de brainstorming et de mise en perspec-

tive des propositions : favoriser le lien social en utilisant le réseau de jardins partagés ; réinvestir les kiosques de livres à libre disposition dans les villes ; développer un réseau d'habitats sociaux pour lutter contre l'isolement ; création d'une « social box ! », plate-forme d'aide d'organisation de rencontres amicales entre personnes hôtes et invités, etc.

La totalité de ces travaux seront transmis à un groupe d'étudiants du 8 au 19 décembre, jour de la restitution des travaux, pour développer et apporter un nouveau regard sur ces idées.

sailor santé autonomie innovation en Lorraine

Ensemble, redonnons du sens à l'avenir !

Les enjeux de la robotique, dès aujourd'hui, pour les associations

futuribles
Veille, prospective, stratégie

La revue « futuribles » de mars-avril 2014 aborde le thème de l'essor de la robotique. Il s'agit d'un thème transversal qui impacte directement les associations. En effet la robotique déplace les repères entre autonomie et dépendance pour nombre de personnes qu'elles accompagnent, car la conception même des pratiques en est questionnée : l'acceptabilité sociale de ces techniques, au plan éthique et philosophique reste au premier ordre.

Pierre-Yves OUDEYER, Informaticien, roboticien et directeur de recherche à Inria, résume l'impact des applications de la robotique sur le quotidien : robots aspirateurs, robots de télé présence... Ou dans la santé : assistance chirurgicale, exploration miniaturisée du corps humain, prothèses, rééducation et suppléance par exosquelettes. Néanmoins, il précise que la place de la robotique dans la société est encore largement à construire et qu'il « semble fondamental de mettre les utilisateurs et la société dans son ensemble au cœur de l'élaboration de nouveaux robots et de leurs usages, afin que ceux-ci soient choisis

plutôt qu'imposés par une dynamique scientifique, industrielle et économique ».

Il paraît donc évident de saisir l'impact de ces perspectives pour les projets à construire, dès à présent et pour demain, c'est un enjeu central pour les associations. Car il est également éthique : construire avec les professionnels et les aidants pour envisager le réexamen du travail induit par l'introduction des robots d'assistance et « positionner la personne comme le chef d'orchestre ».

En lien avec l'Université de Lorraine, l'URIOPSS Lorraine co-construit le projet SAILOR, un champ d'expérimentation et d'exploration. SAILOR est un lieu propice où les nouvelles technologies y sont abordées comme un des leviers pour appréhender autrement la réponse aux besoins de la population, sur un territoire.

Un exemple, celui de la télé-médecine : relier l'équipe d'un EHPAD au pôle spécialisé du CHU et éviter à la personne un déplacement et une attente aux urgences. La technologie ré-ouvre un champ d'autonomie et une latitude dans diverses situations.

L'URIOPSS Lorraine a pour ambition de concevoir cet enjeu technologique comme une opportunité pour inscrire les associations à la pointe de l'innovation, dans une économie citoyenne.

Issu depuis l'article réalisé par Christine Chognot et Sylvie Mathieu

Organisation de rencontres territoriales autour de la télésanté en Lorraine

La réunion d'information, organisée le 16 septembre 2014 dans les locaux de l'AGI, était articulée autour des modalités pratiques du déploiement de la télésanté en Lorraine.

Cette session de travail fait suite aux réunions faites avec le CHU de Nancy et la mobilisation et la sensibilisation de nos adhérents à cette technologie. Nous remercions par la même occasion l'AGI pour la mise à disposition gracieuse d'une salle de réunion.

De nombreuses interrogations ont été soulevées. Tout d'abord, la définition d'un projet médical semble être la clé de voute de la réussite de l'implantation de la télé-médecine dans un établissement. Le rôle pour l'URIOPSS Lorraine se tourne vers l'accompagnement de ses adhérents autour de la définition du projet en fonction de la spécificité de chaque structure.

En outre, l'ARS Lorraine observe

une accélération depuis 2 ans de demandes d'implantations de la télé-médecine. Il apparaît clairement la nécessité de réfléchir dès maintenant à cette technologie.

La question du financement a également été abordée : adhésion au GCS Télésanté, subventionnement de la part de l'ARS Lorraine, formation professionnelle du personnel, etc.

En continuité, le 30 septembre 2014 s'est déroulé un séminaire Télésanté au Château de Lunéville, organisé par le GCS Télésanté, entre autre. Nous tendons de plus en plus vers des services numériques tournés vers la personne. Cependant il ne faut pas oublier que les réseaux de demain sont déjà en construction.

Se positionner aujourd'hui sur la télé-médecine, c'est ne pas rater le coche de l'évolution des pratiques du secteur. Nous pensons, à ce titre, qu'il est très important de travailler ensemble

pour garantir la pérennité des activités de nos adhérents, notamment dans le secteur PA-PH.

Des réunions territoriales seront organisées avec vous, adhérents, pour travailler autour de la question de la télé-médecine.

Elles feront suite au diagnostic territorial en cours de réalisation par l'URIOPSS Lorraine. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Contact : Nicolas Darras
03 83 59 32 69 ou
n.darras@uriopss-lorraine.asso.fr

Le renouvellement des autorisations des ESSMS : nouveau décret du 14 novembre 2014

Le décret n°2014-1368 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) a pour ambition de finaliser le dispositif de l'évaluation externe.

Ce nouveau décret ne modifie pas la procédure de renouvellement de l'autorisation d'un ESSMS : le renouvellement est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe et les 24 512 ESSMS autorisés avant la promulgation de la loi du 2 janvier 2002 ont toujours jusqu'à la date butoir du 3 janvier 2015 pour réaliser leur évaluation externe.

Le décret vient préciser le délai de communication du rapport d'évalua-

tion externe, à savoir au plus tard le trentième jour suivant l'échéance des 2 ans précédant la date de renouvellement : le 2 février 2015 pour les premiers ESSMS.

Le renouvellement peut se faire selon deux modalités :

- Tacite pour ceux qui respectent le délai et pour lesquels le rapport n'appelle pas d'observations de l'autorité compétente.

- Express pour les autres : l'autorité peut enjoindre l'ESSMS dans les 6 mois, de lui remettre un dossier de renouvellement.

Le décret vient préciser le contenu du dossier de demande de renouvellement. Celui-ci devra comprendre

les résultats de l'évaluation externe, accompagnés le cas échéant des observations de la personne gestionnaire et s'il y a lieu, tout document attestant des dispositions prises pour satisfaire aux observations de l'évaluation externe

L'objectif de ce décret est de préparer l'échéance de 2017, sans mettre les associations en difficulté dans leur processus de renouvellement de l'autorisation.

Contact : Céline Bourguignon
03 83 59 32 76 ou

c.bourguignon@uriopss-lorraine.asso.fr

■ Réforme de la formation professionnelle : ce qu'il faut retenir

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale a pour principaux enjeux :

- **La sécurisation des parcours professionnels au niveau individuel et collectif par :**

- l'amélioration de l'orientation professionnelle
- un meilleur accès à la formation
- l'élévation d'au moins 1 niveau de qualification pour réussir son évolution professionnelle

- **Etre un levier de promotion sociale et professionnelle**

- **L'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité du système pour faciliter l'accès à la formation tant des salariés que des demandeurs d'emploi**

Ce qui change au 1er janvier 2015 :

- **Baisse du taux des contributions des employeurs :**

Selon la taille de l'entreprise le taux de contribution est porté à

- 0.55 % de la masse salariale brute pour les structures de moins de 10 salariés
- 1 % de la masse salariale brute pour les entreprises de 10 salariés et plus

Les accords de branche peuvent fixer un taux de contribution supérieur. Pour la Branche des Associations Sanitaires et Sociales [BASS], un accord Unifed est en cours de négociation. A signaler, une proposition d'Unifed pour une cotisation conventionnelle supplémentaire de 0.7 %.

- **Défiscalisation du plan de formation :**

Pour remplir ses obligations d'adaptation et de maintien dans l'emploi, l'employeur peut financer directement les actions de formation. Ce qui induit la fin des règles d'imputabilité pour les dépenses directes des entreprises

- **Le Compte personnel de formation [CPF] qui se substitue au DIF :**

Le CPF est ouvert, [dès l'âge de 16 ans], à toute personne entrant sur le marché du travail jusqu'à son départ à la retraite. Il suit la personne même en cas de changement d'emploi ou de chômage. Tout comme le DIF, le compte personnel de formation est crédité de 24 h par an pour une personne travaillant à temps complet, jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 h, puis 12 h par année de travail à temps complet dans la limite de 150 h.

Le CPF doit être utilisé pour les formations :

- Permettant d'acquérir « le socle de connaissances et de compétences » [précisions à venir par décret]
- Qualifiantes ou certifiantes figurant sur une liste fixée par les instances paritaires de branches ou nationales
- Relatives à l'accompagnement dans une démarche de validation des acquis de l'expérience [précisions à venir par décret]

L'activation du compte CPF par le salarié se fait via son espace personnel sur le site :

www.moncompteformation.gouv.fr

- **L'entretien professionnel :**

Obligatoire tous les 2 ans, quel que soit l'effectif de l'entreprise, cet entretien professionnel a pour but d'étudier les perspectives d'évolution professionnelle des salariés notamment en termes de qualifications et d'emploi. L'entretien donne lieu à un écrit, dont un exemplaire est remis au salarié. Tous les 6 ans, l'entretien professionnel sera l'occasion d'apprécier si le salarié a pu suivre au moins une action de formation et a pu acquérir des éléments de certification par la formation professionnelle ou la VAE, ou bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Contact : Véronique Wagener
03 83 59 32 77 ou
v.wagener@uriopss-lorraine.asso.fr

Mutualisons nos achats !

Créé en 2011, le groupement d'achat partagé ADERE Lorraine vous accompagne en vous proposant une optimisation de vos achats. Les objectifs poursuivis sont la réduction des coûts et la mutualisation des compétences.

Une question ?
Nathalie LECONTE

URIOPSS Lorraine
au 03 83 59 32 69
ou n.leconte@uriopss-lorraine.asso.fr
www.adere.fr

A D E R E

Lorraine

" le réseau d'achat partagé "

Guide de
l'employeur
associatif
SANITAIRE & SOCIAL

www.guide-gestion.fr
Guide de
gestion
budgétaire
SOCIAL & MÉDICO-SOCIAL

Le club des partenaires

Le club des partenaires de l'Uriopss regroupe les organismes prestataires de l'économie sociale,

intervenant de manière privilégiée dans le secteur associatif, social, médicosocial, sanitaire...

En combinant les missions des uns et des autres, nous souhaitons apporter un réel service aux adhérents.

Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires
acef

AG2R LA MONDIALE

Banque Kolb

BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE
BANQUE & ASSURANCE

CAISSE D'ÉPARGNE

Chorum

CREDIT COOPÉRATIF

DiOT
Est

LE GROUPE LA POSTE

MAIF
ASSUREUR MILITANT

MGEN
Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale

La vie territoriale par principe
Smacl

La lettre 

Directrice de la publication et rédactrice :
Sylvie Mathieu, directrice de l'Uriopss

Chargé de communication et rédacteur :
Nicolas Darras

Crédits photos :
Uriopss - Fotolia - Michel Le Moine

Imprimeur :
Atelier Lorrain - Frouard
Lettre imprimée à 500 exemplaires